

DEPARTEMENT de la MARNE
ARRONDISSEMENT d'EPERNAY
CANTON de SEZANNE BRIE et CHAMPAGNE
COMMUNE

LES ESSARTS LE VICOMTE



NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE	10
PRESENTS	06
POUVOIR	00
VOTANTS	06

DATE DE CONVOCATION :

Mardi 29 août 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 5 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq septembre à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril LAURENT, Maire.

PRESENTS : Cyril LAURENT, Maire, Philippe ROLLET, 1^{er} Adjoint au Maire, Antoine DELFORGE, Gaël BARCELONE, Denis BECARD, et Fabien JOLY.

ABSENT AYANT DONNE UN POUVOIR : non.

ABSENTS EXCUSES : Freddy BOULIDAS, Xavier PARISOT, Jean-Baptiste BROCHOT et SOURDET Alain.

Monsieur Philippe ROLLET a été désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2023-05-594:

OBJET : Délibération relative aux tarifs municipaux (suppression des cautions)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur le Maire précise que conformément aux consignes transmises par le service de gestion comptable (SGC) de Vitry-le-François, les chèques de cautions pour les locations des salles municipales ne sont plus autorisés. Il en va de même pour les autres pratiques : prêt de matériels, etc...

Afin de répondre à cette règle de séparation des ordonnateurs et des comptables, il est proposé de supprimer les références aux cautions dans la délibération n°2022-03-560 du Conseil municipal en date du 5 avril 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,
DECIDE d'arrêter les tarifs municipaux de la manière suivante :

Location des salles municipales (Tarifs TTC)		
LOCATION SALLE DE REUNIONS (MAIRIE)		
<i>Durée</i>	<i>Habitants de la commune, employés communaux et personnes extérieures</i>	
½ journée	30,00 €	
Journée	50,00 €	
LOCATION SALLE DES FETES		
Période estivale (1^{er} mai au 30 septembre)		
<i>Durée</i>	<i>Habitants de la commune et employés communaux</i>	<i>Personnes extérieures</i>
½ journée	50,00 €	70,00 €
Journée	90,00 €	150,00 €
Week-end	130,00 €	200,00 €
Période hivernale (1^{er} octobre au 30 avril)		
<i>Durée</i>	<i>Habitants de la commune et employés communaux</i>	<i>Personnes extérieures</i>
½ journée	60,00 €	80,00 €
Journée	100,00 €	170,00 €
Week-end	140,00 €	220,00 €
LOCATION ET MISE A DISPOSITION SALLE DES FETES POUR LES DEUILS		
<i>Durée forfaitaire</i>	<i>Habitants de la commune</i>	<i>Personnes extérieures</i>
½ journée	GRATUIT	50,00 €
LOCATION ET MISE A DISPOSITION SALLES MUNICIPALES POUR LES ASSOCIATIONS		
<i>Durée</i>	<i>Associations conventionnées</i>	<i>Associations non conventionnées</i>
<i>Manifestations avec entrées</i>	GRATUIT	20,00 €

payantes ou générant des recettes ½ journée		
Manifestations avec entrées payantes ou générant des recettes 1 journée	GRATUIT	40,00 €
LOCATION ET MISE A DISPOSITION SALLES MUNICIPALES POUR LES ENTREPRISES		
Durée	Entreprises implantées sur la commune ou dont l'entrepreneur réside sur la commune	Entreprises implantées en dehors du territoire communal
Manifestations avec entrées payantes ou générant des recettes - ½ journée	40,00 € -50% si tarifs préférentiels pour les habitants	80,00 € -50% si tarifs préférentiels pour les habitants
Manifestations avec entrées payantes ou générant des recettes - 1 journée	60,00 € -50% si tarifs préférentiels pour les habitants	120,00 € -50% si tarifs préférentiels pour les habitants
Manifestations avec entrées payantes ou générant des recettes – Week-end	80,00 € -50% si tarifs préférentiels pour les habitants	160,00 € -50% si tarifs préférentiels pour les habitants
Réunions ou séminaire d'entreprise gratuits – ½ journée	40,00 €	60,00 €
Réunions ou séminaire d'entreprise gratuits – 1 journée	60,00 €	120,00 €
Réunions ou séminaire d'entreprise gratuits – Week-end	100,00 €	250,00 €

Cimetière (Tarifs en TTC)	Tarifs en TTC
Concession funéraire 50 ans	150,00 €

Location et mise à disposition de Tables et bancs (Tarifs en TTC)	
Location 1 table + 2 bancs pour les personnes et entreprises extérieures à la commune	Forfait de 5,00 €
Mise à disposition de tables et bancs pour les habitants de la commune	GRATUIT
Mise à disposition de tables et bancs pour les associations conventionnées	GRATUIT
Mise à disposition de tables et bancs pour les associations non conventionnées dans le périmètre de la CCSSOM	GRATUIT

Frais d'intervention du personnel communal (Tarifs en TTC)	
Agent technique + frais divers	30,00 €/h

PRECISE que les chèques de caution ne sont plus demandés.
CHARGE Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération.

VOTANTS	FAVORABLE	DEFAVORABLE	ABSTENTION
06	06	0	0

Extrait certifié conforme, Fait à Les Essarts Le Vicomte, le 5 septembre 2023

Le Maire,
LAURENT Cyril.



Cyril LAURENT
2023.09.26 17:21:41 +0200
Ref:20230926_130601_1-1-0
Signature numérique
le Maire